

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

Réunion du 15 octobre 2019 à Lauterbourg

Délibération n°26/2019 - Compte rendu du Bureau du 3 juillet 2019

Le Bureau prend acte du compte rendu de la séance du 3 juillet 2019.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°27/2019 - GECT - Modification des statuts

Sur proposition du Président, le Bureau :

- demande à l'administration de vérifier la proposition de modification des règles du quorum en tenant compte des modalités éventuelles de représentation déléguée.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°28/2019 - GECT - Modification du Règlement intérieur

Sur proposition du Président, le Bureau :

- demande à l'administration de vérifier la proposition de modification des règles du quorum en tenant compte des modalités éventuelles de représentation déléguée.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°29/2019 - GECT- Modification du Règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve les modifications du règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail ;
- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n °30/2019 - Coopération avec l'association touristique Vis-à-Vis à partir de 2020 (rapport oral)

Sur proposition du Président, le Bureau :

- prend acte de la clôture de l'avenant à la convention avec l'association Vis-à-Vis au 31 décembre 2019 dans le cadre de la procédure liée à la gestion de fait, et des trois scénarios proposés selon l'annexe 1,
- approuve le scénario 3 qui prévoit que le GECT Eurodistrict PAMINA :
 - o reprend les locaux laissant vacants par l'association Vis-à-Vis, ainsi que les frais de maintenance,
 - o créé un poste de travail « Tourisme » dédié au travail de réseau et d'animation territoriale débouchant sur la mise en place d'une ingénierie financière, d'une assistance au portage de projet et à l'adoption d'un plan d'action « tourisme »,
 - o créé un poste de travail à temps partiel (60%) dédié à l'assistance bureautique au sein de la Direction générale des services et mutualisé pour partie avec l'association Vis-à-Vis,
- propose sur cette base à l'association Vis-à-Vis de préparer un avenant n°2 à la convention pour une période allant du 1er janvier au 30 avril 2020, incluant une subvention de 25 000 € permettant la mise en place du nouveau dispositif lié notamment aux échéances du recrutement du personnel,
- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°31/2019 - Projet INTERREG V « Offre de soins PAMINA » : Marché public à procédure formalisée pour la sélection d'un prestataire dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité « Développement de l'offre de soins de proximité »

Sur proposition du Président, le Bureau statuant par délégation :

- décide de publier le marché public à procédure formalisée pour la sélection d'un prestataire dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité « Développement de l'offre de soins de proximité » selon les modalités prévues en annexes 1, 3 et 4 de la présente délibération,

- fixe le prix maximum pour les prestations faisant l'objet du marché à 143 750 € HT,
- propose, selon l'article R2152-7 du Code des Marché publics, de fixer les critères d'attribution suivants : Méthodologie : 40% ; Prix : 30% ; Qualité : 40%,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 617. Ce chapitre sera doté lors du vote du BP 2020,
- autorise le Président à signer tous les documents et contrats relatifs à l'appel d'offres,
- décide de créer un jury dont la composition est détaillée en annexe 2 de la présente délibération, sous la présidence du GECT Eurodistrict PAMINA afin de sélectionner le prestataire.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°32/2019 - Projet INTERREGV « MobiPAMINA » : Marché public à procédure adaptée (MAPA) pour la sélection d'un prestataire assurant la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

Sur proposition du Président, le Bureau statuant par délégation :

- décide de publier un marché public à procédure simplifiée pour la sélection d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité « MobiPAMINA », selon les modalités prévues en annexes 1 et 2 de la présente délibération,
- propose d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 611. Ce chapitre sera doté lors du vote du BP 2020,
- autorise le Président à signer tous les documents et contrats relatifs à l'appel d'offres,
- décide de créer un jury sous la présidence du GECT Eurodistrict PAMINA afin de sélectionner le prestataire dont la composition est détaillée en annexe 3 de la présente délibération.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°33/2019 - Micro-projet INTERREGV Rhin supérieur - Conférence des Jeunes PAMINA – Protection du climat

Sur proposition du Président, le Bureau statuant par délégation :

- autorise le Président à signer le formulaire de demande pour un microprojet INTERREG et tout acte et documents relatifs à cette demande;

- autorise le Président à signer l'attestation de partenariat du GECT Eurodistrict PAMINA à hauteur maximal de 5.352 €,
- propose de doter les lignes budgétaires nécessaires lors du vote du BP 2020.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°34/2019 - Orientations budgétaires 2020

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve le budget primitif 2020 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1.055.349,28 €, sur la base des contributions statutaires suivantes :

Collectivités membres (nombre de sièges) Mitgliedskörperschaften (Anzahl der Sitze)	TOTAL GESAMT	EURODISTRICT	INFOBEST	Vis-à-Vis
Département du Bas-Rhin (4/33)	64 942	54 397	7 516	3 029
Région Alsace (2/33)	32 473	27 201	3 757	1 515
Ville de Haguenau (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
ComCom Pays Rhénan (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
ComCom Pays de Wissembourg (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
ComCom de l'Outre-Forêt (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
ComCom Sauer-Pechelbronn (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
RVMO (3/33)	48 707	40 798	5 637	2 272
Landkreis Karlsruhe (2/33)	32 473	27 201	3 757	1 515
Stadt Karlsruhe (2/33)	32 473	27 201	3 757	1 515
Landkreis Rastatt (2/33)	32 473	27 201	3 757	1 515
Stadt Baden Baden (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
Stadt Rastatt (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
VRRN (3/33)	48 707	40 798	5 637	2 272
Landkreis Südliche Weinstraße (2/33)	32 473	27 201	3 757	1 515
Landkreis Germersheim (2/33)	32 473	27 201	3 757	1 515
Stadt Landau (2/33)	32 473	27 201	3 757	1 515
Landkreis Südwestpfalz (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
Stadt Germersheim (1/33)	16 237	13 600	1 879	758
TOTAL GENERAL / Gesamt	535 800	448 800	62 000	25 000

- approuve la proposition de création de deux postes non permanents en contrat à durée déterminée de trois ans, à savoir un poste de chargé de mission « tourisme » (100%) et un poste de secrétaire-assistante de direction (60%),
- approuve le formulaire de réservation des salles de réunion dans le bâtiment de l'Eurodistrict PAMINA, 2 rue du Général Mittelhauser, 67630 Lauterbourg, France, selon les modalités définies en annexe 1 et notamment les tarifs suivants :
 - o pour moins de 20 personnes, il sera facturé un forfait de 15 € par réunion,
 - o entre 20 et 30 personnes, il sera facturé un forfait de 30 € par réunion,
 - o pour plus de 30 personnes, il sera facturé un forfait de 80 € par réunion,
 - o toute réservation en soirée ou le samedi, le dimanche ou un jour férié sera facturée au prix forfaitaire de 100 € par heure.

- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°35/2019 - Proposition de mise en place de nouvelles indemnités de sujétions et du complément indemnitaire annuel (CIA)

Sur proposition du Président, le Bureau :

- approuve l'instauration du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel selon les modalités détaillées dans les annexes 1 à 3 de la présente délibération, avec effet du 1er janvier 2020,
- propose à l'Assemblée de délibérer sur ces bases, sous réserve de l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion 67 ;

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°36/2019 - Clôture de la régie de recettes du GECT Eurodistrict PAMINA

Sur proposition du président, le Bureau :

- approuve la clôture de la régie de recettes au 31 décembre 2019,
- approuve la suppression de la nomination de la régisseuse et du mandataire suppléant au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

* *
*